AVRIL 2019

02

LETTRE D'INFORMATION



Édito

Initiée à l'automne 2018, la démarche de concertation autour du projet éolien des Monts du Beaujolais se poursuit!



Le 1^{er} atelier de concertation du 26 mars, était une étape nécessaire pour répondre à vos nombreuses interrogations autour de l'éolien en général et du projet en particulier.

Vous avez encore de nombreuses questions et nous nous engageons à y répondre en vous apportant une information transparente et détaillée tout au long de la démarche de concertation. C'est pourquoi, vous trouverez dans cette lettre d'information un Vrai-Faux qui vous aidera à décoder les idées reçues sur l'éolien et à vous forger un avis sur le sujet.

Nous attendons également vos propositions autour de ce projet, que vous pourrez formuler lors des prochains événements de la concertation afin d'aboutir à un projet qui soit le meilleur possible pour votre territoire.

Nous vous en souhaitons bonne lecture!

NOÉ FROISSART – RES

Nous vous invitons au prochain atelier participatif

NVITATION

MARDI 21 MAI 2019

<u>15h00-17h00</u>: visite d'un parc éolien / <u>18h30-20h30</u>: atelier de co-construction

Nous vous tiendrons prochainement informés du lieu de l'atelier.

Inscription obligatoire.

Pour nous informer de votre participation, rendez-vous sur : http://www.projeteolien-montsdubeaujolais.fr/ Ou contactez Eloïse RABIN au 06 83 94 86 53

1. RES est une entreprise anglaise, aux intérêts privés qui ne tient pas compte des territoires.

RES est en effet une entreprise anglaise privée, créée en 1982. Propriété de la famille Mc Alpine, elle est implantée en France depuis plus de 20 ans, suite à une fusion en 1998 avec l'entreprise française Eole-Technologies, elle regroupe aujourd'hui 200 collaborateurs.

Le siège social est à Avignon et les bureaux sont à Lyon. Le groupe a implanté en France plus de 400 éoliennes, ce qui correspond à près de 800 MW installés et à 886 000 personnes alimentées en électricité verte.

Comme toute entreprise privée, RES doit dégager des bénéfices dans ses activités afin d'assurer son existence. Cependant, une part de ses gains est reversée à l'État sous forme d'impôt sur les bénéfices, auquel elle est soumise à l'instar de toutes les autres entreprises françaises. Les parcs éoliens génèrent également des revenus pour les communes dans lesquelles ils sont implantés sous forme d'impôts aux collectivités (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), Contribution Économique Territoriale (CET) et Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Enfin, sur ce projet, nous avons souhaité mener une démarche de concertation afin d'associer autant que possible les acteurs du territoire dans son développement.

2. Les éoliennes ne tournent pas tout le temps.

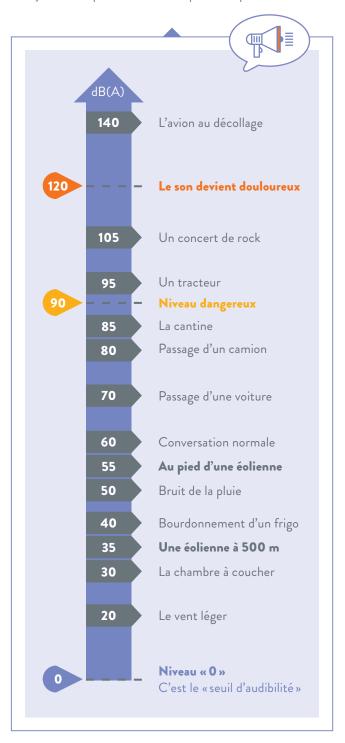
Les éoliennes fonctionnent en moyenne 80 % du temps pour des vitesses comprises entre 15 km/h et 90 km/h. En revanche, sur ces 80 % du temps l'éolienne ne tourne pas forcément à pleine puissance, en fonction du régime de vent. Ramené à une année complète, l'équivalent de production à pleine puissance (aussi appelé facteur de charge) est en moyenne d'environ 24 % sur le parc français. L'éolienne est à l'arrêt lorsque le vent est trop faible (inférieur à 15 km/h), trop fort (supérieur à 90 km/h) ou lors des opérations de maintenance. Les données des parcs éoliens sont récupérées en temps réel ce qui permet de détecter efficacement les éventuels dysfonctionnements.

Garantir un niveau de facteur de charge moyen proche de 24 % est un des paramètres importants de la rentabilité d'un projet.

De plus, si l'énergie du vent est variable, elle est prévisible à court terme grâce à l'utilisation des données météorologiques.

3. Les éoliennes sont bruyantes.

Les éoliennes émettent un bruit de fond, principalement des basses fréquences entre 20 Hz et 100 Hz. Ce bruit est dû à des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pales. À 500 mètres de distance, distance minimale entre une éolienne et une habitation, il est généralement inférieur à 35 décibels: c'est moins qu'une conversation à voix basse. De plus, le bruit des éoliennes ne peut dépasser de 5 dB le jour et de 3 dB la nuit, le niveau sonore ambiant. La législation française est la plus stricte d'Europe sur ce point.



4. La production d'énergie éolienne n'est rentable que parce qu'elle est subventionnée.

Les subventions sont là pour aider une filière à démarrer. Au départ, les coûts de production de l'énergie éolienne étaient importants et la filière éolienne ne parvenait pas à produire de l'énergie électrique à des coûts proches des prix du marché. Les subventions accordées par l'État couplées à un prix d'achat garanti ont permis aux premiers projets de se développer dans des conditions privilégiées afin de faire émerger une filière pérenne.

Avec le temps, les investissements et l'innovation, il y une augmentation de la productivité et une baisse des coûts de l'énergie éolienne. Ceux-ci sont ainsi passés de 82€ par MWh en 2015 à des prix qui se rapprochent aujourd'hui des sources conventionnelles comme le nucléaire.

Les projets lauréats du premier appel d'offre éolien français affichent notamment un prix moyen d'environ 65 € par MWh, ce qui représente une baisse de 20 % par rapport au tarif initial de 82 €/MWh. Le système d'appel d'offre avec mise en concurrence, pour les parcs éoliens de 7 éoliennes ou plus, a maintenu les attributions de prime sous forme de complément de rémunération, mais uniquement aux projets les plus compétitifs (qui produisent l'énergie la moins chère).

Cette évolution tend à faire baisser le prix de l'électricité produite par les éoliennes et donc à diminuer le besoin de subventions.

5. L'ombre clignotante des pâles peut produire un effet « stroboscopique »

La législation impose aux porteurs de projet de garantir que les ombres projetées d'une éolienne ne puissent pas impacter les bâtiments riverains plus de 30 heures par an ni plus de 30 minutes par jour. Une étude des ombres portées est réalisée une fois l'implantation des éoliennes choisie afin de vérifier le respect de cette législation en rigueur. Extrêmement rare sur les projets, cet effet sera vérifié sur Vauxrenard et pris en compte pour la conception.

6. Les éoliennes diminuent le tourisme

De nombreuses variables rentrent en compte dans l'attractivité touristique; il est donc très difficile d'estimer l'influence de l'éolien sur ce sujet. Néanmoins, un sondage établit par la société IFOP a été réalisé à la demande de la FEE (France Énergie Éolienne) en 2016 sur ce sujet (http://fee.asso.fr/actu/etude-ifop-2016-lacceptabilite-de-leolien/).

Cette enquête qualitative a été réalisée auprès de riverains en parallèle d'une enquête quantitative miroir et d'une enquête qualitative auprès des élus. Elle conclut à un jugement global positif en faveur de l'énergie éolienne: plus de 75 % des citoyens français ont une image positive de l'éolien.

Par ailleurs, aucune étude ne montre, pour le moment, que la présence d'un parc éolien diminue l'activité touristique de la zone où il est implanté.

7. Le prix de l'immobilier va baisser

La valeur d'un bien dépend de nombreux critères, des critères objectifs (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage, services de la commune, emploi) mais aussi des critères subjectifs (paysage, impression personnelle, effet coup de cœur, sensibilité écologique).

L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objectifs d'un bien. L'éolien joue sur des éléments subjectifs qui peuvent varier d'une personne à l'autre.

Des études immobilières menées ces dernières années confirment que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales et l'attractivité de la commune (présence de services et de terrains attractifs).

Par exemple, la Fédération des Notaires a publié en 2010 un court article indiquant que la présence d'éoliennes n'a aucune influence notable sur les valeurs immobilières des biens. L'article précisait cependant que si un tel effet de dévalorisation devait avoir lieu, il serait limité dans le temps.

«La présence d'un parc éolien génère des inquiétudes avant son implantation. Elle peut entraîner une baisse de valeur sur le marché immobilier avant qu'un projet ne se réalise ainsi que dans les mois qui suivent l'implantation des éoliennes. Par contre, il semblerait que l'impact négatif sur l'immobilier disparaisse après quelques mois pour reprendre son cours normal.»

Un parc éolien peut être vecteur de croissance pour les communes concernées. Par exemple, de nouvelles infrastructures (crèche, infrastructures sportives, etc.) peuvent être installées sur la commune grâce aux retombées économiques liées au projet éolien et ainsi dynamiser le territoire.

8. Le démantèlement revient à la charge de l'exploitant d'un parc éolien.

Le régime ICPE donne un cadre réglementaire au démantèlement des parcs éoliens. Une clause est incluse à cet effet dans les baux emphytéotiques et concerne tous les éléments du parc: machine, fondation, accès câble, en vue de l'obligation de retour à l'État initial prévu par le Code de l'Environnement.

Une fois l'exploitation achevée, la réglementation précise que l'exploitant d'une éolienne est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site.

Cette remise en état comprend l'enlèvement de la machine, des chemins d'accès créés ainsi l'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation.

9. Les éoliennes ont un effet sur la biodiversité

Pour qu'un projet éolien se concrétise, le dossier d'études d'impacts doit démontrer que le projet à un impact minimum sur la faune et la flore.

Les études sur la faune et la flore, réalisées par un bureau indépendant (Ecosphère), permettent d'identifier l'ensemble des espèces présentes sur un site ainsi que les potentiels enjeux liés à l'implantation d'un parc éolien. Sur le projet des Mont du Beaujolais, les études ont commencées à l'été 2018; les résultats de ces études seront connus à l'été 2019.

Les projets éoliens s'appuient sur une démarche ERC (Éviter Réduire Compenser) pour limiter le plus possible l'impact sur la faune et la flore. Les éoliennes seront notamment implantées de façon à éviter un couloir migratoire par exemple. Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter l'impact, cet impact doit être réduit. À titre d'exemple, un bridage ciblé des éoliennes peut être mis en place. Lorsque, malgré les efforts, il n'est pas envisageable d'éviter ou de réduire l'impact, l'idée va être de chercher à compenser cet impact résiduel par des actions bénéfiques pour la biodiversité (installation de gîtes artificiels ou reboisement). Cependant, pour que ces mesures soient le plus efficaces, nous souhaitons y réfléchir avec vous et partir de vos propositions, formulées notamment dans le cadre des ateliers de co-construction.

10. Les éoliennes ne sont pas recyclées

90 % d'une éolienne en fin de vie sont recyclables (source: ADEME Impacts environnementaux de l'éolien français). Le béton et l'acier, qui composent majoritairement une éolienne, sont entièrement recyclables. La fibre de verre (ou de carbone) des pales, qui représente un faible pourcentage de la masse de l'éolienne, est incinérée avec récupération de chaleur.

Des recherches sont en cours pour le recyclage de ce matériau composite. Un projet de décret devrait imposer de recycler les pales dès 2023, et concernerait donc le projet des Monts du Beaujolais. Par ailleurs les premiers parcs éoliens mis en service entre 1995 et le début des années 2000 arrivent en ce moment ou très bientôt en fin de vie et font l'objet d'un «repowering», c'est-à-dire du remplacement partiel ou complet des éoliennes obsolètes par des éoliennes ou des composants de nouvelle génération.

CONCERTO: UN ESPACE D'INFORMATION ET D'EXPRESSION.

Concerto est un outil numérique au service du projet, que nous mettons à votre disposition.

Via cette plateforme : http://www.projeteolien-montsdubeaujolais.fr, vous pouvez retrouver les différents documents de la concertation et vous inscrire aux différents ateliers de co-construction.

Vous pouvez également participer directement en inscrivant vos contributions sur la plateforme.

Contact

ÉLOÏSE RABIN
Mazars Alter&Go Concertation
eloise.rabin@mazars.fr

NOÉ FROISSART RES

noe.froissart@res-group.com

